LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le LUNDI 27 MARS, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

<u>PRESENTS</u>: François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT Secrétaire : Patrick BEAUPERE

1- VOTE FISCALITE 2023

Après présentation des informations financières portées à la FDL (Fiscalité Directe Locale) 2023, le conseil municipal (à l'unanimité) maintient les taux d'imposition de l'année précédente (TFB: 43,69% et TFNB: 34,78%), et fixe le taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) à 15,69%.

2- VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions pour l'année 2023, pour un montant total de 48 000€.

· · · ·
5 271,39
6 000,00
2 289,50
3 887,60
1 400,00
600,00
1 150,00
12 084,19
7 678,00
150,00
350,00
706,00
2 000,00
135,00
450,00
3 848,32
48 000,00

3- VOTE DU BUDGET 2023

3-1: AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote l'affectation du résultat tel que suivant :

Résultat : 1 430 513,17 €

Virement à la session d'investissement : 231 586,46 € Report à la session de fonctionnement : 1 198 926,71 €

3-2: PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

M. le Maire a exposé les orientations générales du budget. Pour le fonctionnement, les recettes (hors report et opérations d'ordre) sont estimées à 1 624 000€ (arrondi), sans hausse des taux d'imposition. Les dépenses (hors opérations d'ordre et inscriptions au budget du lotissement de la Beulotiere) sont estimées à 1 228 000€ (arrondi). L'excédent prévisionnel est de 396 000€ (arrondi), très proche de celui estimé les années précédentes. Pour les investissements, les nouveaux crédits concernent la construction de l'école élémentaire, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public, ainsi que des études d'aménagement (pour des économies dans les bâtiments publics et pour la transformation de l'ex-trésorerie en Maison d'Assistantes Maternelles).

Après présentation des chiffres portés aux deux sections, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif communal de l'exercice 2023 dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 830 151,00 €	2 830 151,00€
Investissement	3 115 212,00 €	3 115 212,00 €
TOTAL	5 945 363,00 €	5 945 363,00€

3-3 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Après constatation des reprises des résultats de 2022 dans chacune des deux sections du budget 2023 du lotissement de la Beulotière et présentation des ouvertures de crédits (en particulier pour des travaux, à hauteur de 103 000€) par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 du lotissement de « La Beulotière » dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	482 793,32€	482 793,32 €
Investissement	285 341,42 €	285 341,42 €
TOTAL	768 134,74 €	768 134,74 €

4- ADMISSION EN NON VALEUR

Sur demande de la Trésorerie, il a été proposé d'admettre en non-valeur 3 sommes non recouvrées pour une valeur totale de 188.55 €. Il s'agit de facturation de service et un droit de place sur les exercices 2016 – 2019 - 2021. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'admettre ces sommes en non-valeur.

5- NOMINATION D'UN CONSEILLER TITULAIRE ET SUPPLEANT DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALES

Les membres à la commission de révision de la liste électorales sont désignés pour 3 ans.

Aussi il y a eu lieu de les renouveler.

Après discussion, M. RAIMBAULT Jean-François et M. SABLE Stéphane se sont portés volontaires. Sans désapprobation de ces candidatures, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme M. RAIMBAULT Jean-François et (titulaire) et M. SABLE Stéphane (suppléant).

6- VENTE LOT 18 - LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la vente du lot n°18 de 492 m² du lotissement d'habitations de « La Beulotière » à M. et Mme BARROCHE Valentin et Tracy au prix TTC de 54 € /m².

7- COMMISSION AMENAGEMENT

7-1: INSTALLATION DE DEFIBRILLATEUR SUPPLEMENTAIRE ET PRESTATION DE MAINTENANCE La commission Aménagement a étudié plusieurs offres pour l'achat, la location et/ou la maintenance des défibrillateurs de la commune.

Le choix s'est porté sur la société « D-Sécurité » pour la location de 1 défibrillateur supplémentaire (installé en mairie) sur une durée de 4 ans, et un contrat de maintenance sur une durée de 4 ans pour les 2 défibrillateurs déjà installés.

7-2: VENTE DE MOUTONS

La commune souhaite se séparer des plusieurs ovins, présents sur le terrain sis « Chemin des Brosses ». Il a été convenu les prix suivants, avec deux acquéreurs potentiels.

- 100 € pour 2 moutons à M. NÉ
- 250 € pour 2 moutons et 1 bélier à M. LANGLAIS

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de procéder à cette vente.

7-3: DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE

Afin de permettre la bonne administration communale, il a été voté, à l'unanimité, une nouvelle délégation consentie au Maire : 13° - De fixer le prix et procéder à l'encaissement de ventes de biens, équipements, animaux et divers dès lors que le prix de vente unitaire est égal ou inférieur à $500 \in$.

Information: Dates des prochains Conseils Municipaux

- Lundi 17 avril
- Jeudi 25 mai
- Jeudi 22 juin

Le Maire, François BERROU